

BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR



NOTICE D'INFORMATION

**RELATIVE AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS EN VUE DE REGULARISER LE
MARCHÉ**

**PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
PREVUE LE 20 MAI 2004**

ORGANISME CONSEIL

BMCE CA I T A L

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM N°2/03 du 23/05/03, prise en application du décret n° 2-02-556 du 22 hijra 1423 -24 février 2003- l'original de la présente notice d'information a été visé par le CDVM le 05/05/2004, sous la référence n° OF-08/04.

Ce document a été établi par BMCE Bank et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation du programme de rachat d'actions ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé

ABREVIATIONS

AGO	Assemblée générale ordinaire
BES	Banco Espirito Santo
CA	Chiffre d'Affaires
CEB	Charges d'Exploitation Bancaire
CFM	Casablanca Finance Markets
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
FMSAR	Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance
GAB	Guichet Automatique Bancaire
IS	Impôt sur les sociétés
MAD	Dirham Marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
MRE	Marocain Résident à l'Étranger
PDG	Président-Directeur Général
PEB	Produits d'exploitation Bancaire
PNB	Produit Net Bancaire
RMA	Royale Marocaine d'Assurances
ROE	Return On Equity
SCR	Société Centrale de Réassurance
SFCM	Société Financière Crédit du Maghreb
TOS	Tanger Off-Shore
TMT	Technologie, Media & Télécommunications
UBP	Union Bancaire Privée

SOMMAIRE

ABREVIATIONS.....	2
SOMMAIRE.....	3
PARTIE I : ATTESTATIONS.....	4
I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5
IV. L'ORGANISME CONSEIL.....	6
PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT	8
I. CADRE JURIDIQUE.....	9
II. OBJECTIFS	9
III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME.....	10
IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME	10
V. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME	10
VI. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE BMCE BANK.....	11
VII. PROGRAMME DE RACHAT PRECEDENT	14
VIII. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL	16
PARTIE III : PRESENTATION DE BMCE BANK.....	18
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	19
II. ACTIVITE ET ORGANISATION	21
III. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 MARS 2004	27
IV. ÉVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES.....	28
PARTIE IV : DONNEES COMPTABLES.....	32
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISEES PAR BMCE BANK	33
BILANS AGREGES 2002-2003	40
CPC AGREGES 2002-2003	42
ESG AGREGES 2002-2003	43

PARTIE I : ATTESTATIONS

I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration représenté par Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration, atteste que, à sa connaissance, les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Othman BENJELLOUN
Président-Directeur Général, BMCE BANK

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercices 2001-2002

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les états de synthèse de BMCE Bank pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001 ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Une provision pour risques généraux ayant le caractère de réserve libre et constituée antérieurement après impôt à hauteur de 150 millions de dirhams, est désormais considérée comme couvrant différents risques identifiés. De ce fait, cette provision n'a plus le caractère de fonds propres.

À l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse arrêtés aux 31 décembre 2002 et 2001 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de BMCE Bank ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Mostafa DAOUDI
Ernst & Young
44, Rue Mohamed Smiha
Casablanca
Tél : 022 30 25 42
Mandat : 2002-2004

Bachir TAZI
Associated Advisors
30, Bd Moulay Youssef
Casablanca
Tél : 022 49 00 04
Mandat : 1999 - 2002

Exercice 2003

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les états de synthèse de BMCE Bank pour les exercices clos le 31 décembre 2003 ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Une provision pour risques généraux ayant le caractère de réserve libre et constituée antérieurement après impôt à hauteur de 150 millions de dirhams, est désormais considérée comme couvrant différents risques identifiés. De ce fait, cette provision n'a plus le caractère de fonds propres.

À l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2003 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de BMCE Bank ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Mostafa DAOUDI

Ernst & Young
44, Rue Mohamed Smiha
Casablanca
Tél : 022 30 25 42
Mandat : 2002-2004

Jamal Sâad EL IDRISSE

KPMG
6, Rue Todgha
Rabat
Tél : 037 77 48 14
Mandat : 2003-2004

III. L'ORGANISME CONSEIL

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Jaloul AYED

Président Du Directoire, BMCE CAPITAL

Tour BMCE – rond point Hassan II - Casablanca

Tél : 022 49 89 78

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI

Administrateur Directeur Général

Téléphone: 022-49-80-11/12

Fax: 022-26-49-65

e-mail : bbenjelloun@bmcebank.co.ma

PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT

I. CADRE JURIDIQUE

Le programme de rachat, dont la mise en œuvre s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 17-95 du 31 août 1996 relative aux sociétés anonymes, sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2004, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises. Elle fera l'objet des résolutions suivantes :

10^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale, sur rapport du Conseil d'Administration, faisant usage de la faculté prévue à l'article 281 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, autorise BMCE Bank, à procéder au rachat de ses propres actions en Bourse, en vue de leur utilisation dans le cadre d'opérations de régularisation du marché de ses titres.

11^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale arrête, comme suit, les modalités de rachat par BMCE Bank de ses propres actions :

- Prix maximum d'achat : MAD 750 ;
- Prix minimum de vente : MAD 375 ;
- Nombre maximum d'actions à acquérir : Un million cinq cent mille (1 500 000) actions ;
- Délai du programme de rachat : 18 mois.

Et donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et toutes personnes désignées par lui à l'effet de procéder à la réalisation du programme de rachat présentement autorisé, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

BMCE Bank s'engage à rester à tout moment dans la limite de la détention directe et indirecte de 9,45% du capital social.

En vertu des dispositions de l'article 8.7 de la circulaire du CDVM n° 02/03 relative à l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en bourse de leurs propres actions en vue de régulariser le marché, BMCE Bank prévoit de décrire le programme de rachat d'actions dans le rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels, notamment le nombre d'actions achetées et les actions éventuellement cédées ainsi que le cours moyen pondéré d'acquisition et de cession. Cette information sera également incluse dans le rapport annuel.

II. OBJECTIFS

Le Conseil d'Administration souhaite mettre en œuvre un nouveau programme de rachat par BMCE Bank de ses propres actions, afin de régulariser le cours de l'action BMCE Bank sur le marché boursier.

Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement de ce dernier.

III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

▪ Titres concernés	Actions BMCE Bank
▪ Prix maximum d'achat	MAD 750
▪ Prix minimum de vente	MAD 375
▪ Nombre maximum d'actions à détenir	1 500 000 actions, soit 9,45% du capital
▪ Somme maximale à engager	MAD 1 125 millions
▪ Délai de l'autorisation	18 mois
▪ Calendrier	Du 24 mai 2004 au 24 novembre 2005

IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME

BMCE Bank prévoit d'assurer le financement des rachats d'actions (à un montant maximum de MAD 1 125 millions) par ses ressources propres, sachant que dans le bilan arrêté au 31 décembre 2003, la trésorerie disponible ressort à MAD 5 607,5 millions et que les fonds propres sont de MAD 5 912,2 millions.

V. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME

Les achats et les cessions de ces actions seront effectués à tout moment sur le marché de la Bourse de Casablanca à des prix d'achat et de vente fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, dans les limites de la fourchette autorisée par l'AGO du 20 mai 2004. Ces ajustements seront approuvés dans le cadre des autorisations par les organes sociaux desdites opérations sur capital.

Dans le cadre de la réalisation du programme de rachat, BMCE Bank envisage d'intervenir en contretendance des variations excessives du cours du marché à la hausse ou à la baisse. Les opérations d'achats et de ventes se feront en fonction des situations du marché par l'intermédiaire de BMCE Capital Bourse, selon le mandat de gestion confié par BMCE Bank.

Dans le cadre du programme de rachat, BMCE Capital Bourse est libre de prendre l'initiative de réaliser des transactions à l'achat ou à la vente des actions BMCE Bank, sous réserve :

1. du respect des fourchettes légales et réglementaires ;
2. le cas échéant, du respect des conditions fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

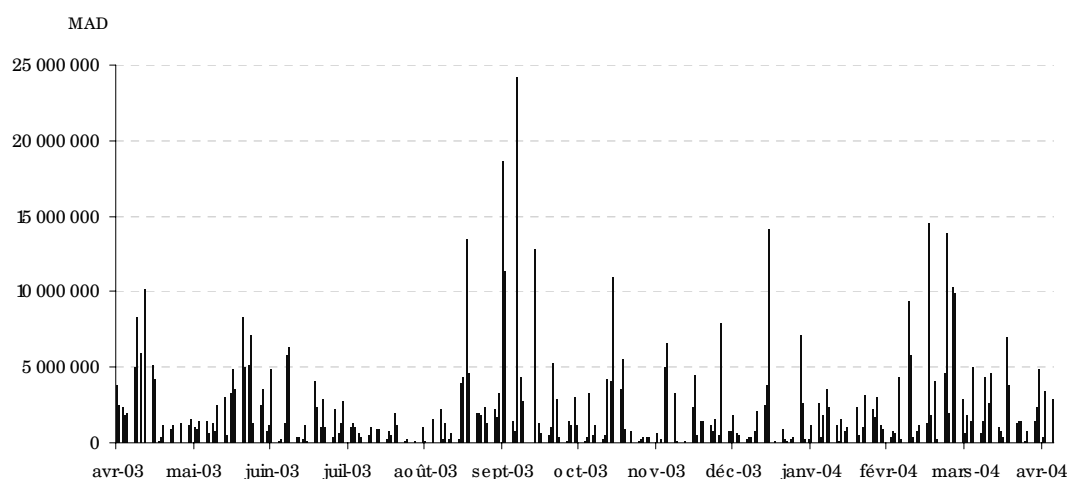
Toutefois, BMCE Bank peut limiter l'étendue des pouvoirs délégués à BMCE Capital Bourse, sans qu'il soit besoin d'une acceptation de ce dernier, à charge pour BMCE Bank de l'informer un jour ouvré franc avant la date de prise d'effet de la limitation.

BMCE Capital Bourse est tenue :

- d'établir et de transmettre à BMCE Bank un avis d'opéré à la réalisation de chaque transaction. Cet avis reprendra toutes les caractéristiques de la transaction : date de l'opération, date de règlement, lieu d'exécution (marché central ou marché de bloc) sens de l'opération (achat ou vente), cours d'exécution, montants bruts, commissions société de bourse, commissions Bourse de Casablanca, montants TVA et montants nets.
- d'établir et de transmettre à BMCE Bank, chaque semaine, une analyse du marché des actions BMCE Bank, de manière à permettre au mandant d'apprécier la régularisation dudit marché.

1. Évolution de la liquidité :

Evolution des volumes traités entre le 21 avril 2003 et le 19 avril 2004



Au cours de la période s'étalant entre le 21 avril 2003 et le 19 avril 2004, le titre BMCE Bank a connu des échanges globaux de 765 382 actions, correspondant à un volume total de KMAD 614 274,99, au cours moyen de clôture de MAD 400,88. Les extremums s'établissent à MAD 435,00 pour la limite haute et à MAD 387,00 pour la limite basse. En termes de volumes, la moyenne quotidienne se fixe à KMAD 2 507,25, soit 3 124 titres négociés par jour.

Un volume maximum de KMAD 24 255,10 a été réalisé sur le titre BMCE Bank en date du 24 septembre 2003, suite à l'échange de 29 220 actions, en 22 contrats, à des cours oscillant entre MAD 415 et MAD 424,90, et à un cours moyen pondéré¹ de MAD 415,04.

Le taux cotation² sur la période d'observation de l'action BMCE Bank se monte à 99,2% et le niveau de liquidité³ s'élève à 6,67%⁴.

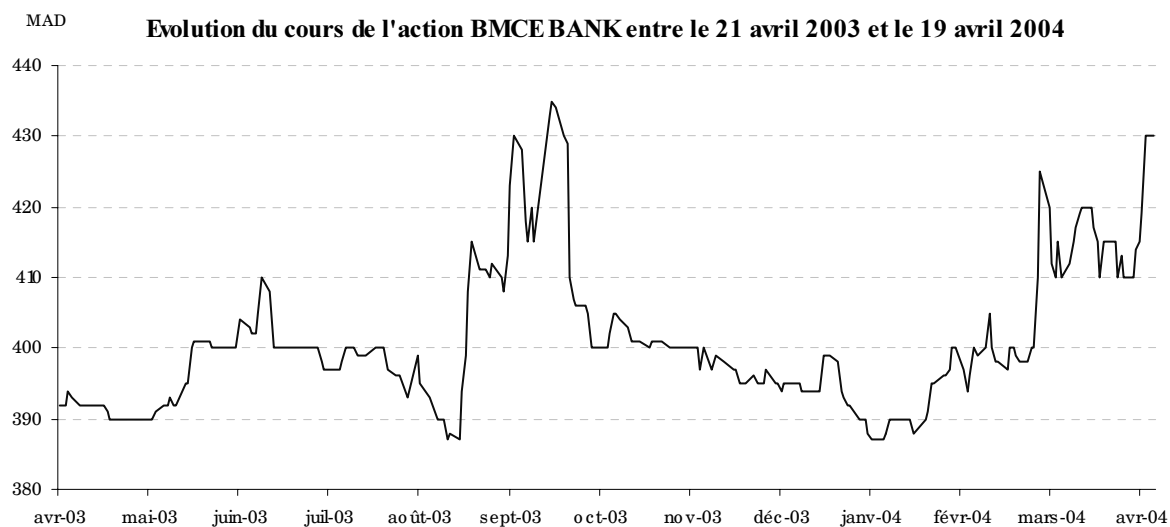
¹ Le cours moyen pondéré par séance est obtenu en divisant le volume global par le nombre d'actions échangées.

² Il s'agit du nombre de jours de cotation de l'action divisé par le nombre de jours ouvrables.

³ La liquidité représente le rapport entre le cumul de titres échangés pendant une période donnée (1 année) et le nombre total de titres formant le capital.

⁴ Source : FININFO

2. Évolution du cours et de la volatilité :



Entre le 21 avril 2003 et le 19 avril 2004, le cours moyen pondéré de la valeur BMCE Bank ressort à MAD 400,55 avec un plus haut moyen pondéré de MAD 436,77 et un plus bas moyen pondéré de MAD 385,73. Le nombre de jours de cotation de l'action BMCE Bank par rapport au nombre de jours ouvrables se monte à 99,2%.

Au cours cette période, le titre BMCE BANK n'a que faiblement profité de l'élan porteur du marché. Son évolution est restée quasiment plate entre avril et août 2003, avant de bondir de 5,4% suite à l'approche de la publication des résultats semestriels 2003.

Au 2 octobre 2003, le cours enregistre un nouveau pic à MAD 435, consécutivement à l'annonce du projet de rapprochement avec la Banque française Groupe CAISSES D'EPARGNE. Le rejet de ce rapprochement par la Banque Centrale a orienté la valeur vers une tendance baissière, situant son prix en fin d'année à moins de MAD 400.

Après plusieurs mois de baisse et capitalisant sur l'anticipation positive des opérateurs quant aux résultats annuels 2003, la valeur BMCE BANK se hisse le 12 mars 2004 à MAD 425. Porté par le trend haussier du marché, le titre atteint son maximum de l'année en date du 19 avril 2004 à MAD 430, en raison de la publication de résultats annuels en hausse de 44,4%.

La volatilité du titre BMCE BANK entre le 19 avril 2003 et le 19 avril 2004 est de 12,55% contre 25,05% pour le secteur bancaire. La volatilité sur les trois derniers mois ressort à 14,33% comparativement à 21,44% pour la cote bancaire.

Volatilité	3 mois	1 an glissant
BMCE Bank	14,33%	12,55%
BMCI	33,58%	25,79%
BCM	17,08%	27,66%
CIH	57,10%	58,35%
CDM	21,99%	30,49%
WAFABANK	19,12%	21,10%
Secteur⁵	21,44%	25,05%

Source : FININFO & BMCE Capital

Lors de la période ante programme de rachat, allant du 1er janvier 2002 au 31 octobre 2002, le titre BMCE Bank présente une volatilité de 13,22% contre 23,68% pour les valeurs bancaires (Source : FININFO). Ce niveau témoigne des fluctuations limitées que subit la valeur, contrairement au secteur.

La volatilité est obtenue par l'écart type des variations quotidiennes du cours de l'action (exprimées en base logarithmique), multiplié par la racine carrée du nombre de jours considérés. De manière générale, la formule est la suivante :

$$R_t^* = \left(\frac{C_t + D_t - C_{t-1}}{C_{t-1} - D_t} \right) \quad R_t = \text{Ln}(1 + R_t^*)$$

$$VH(\%) = 100 * \sqrt{250} * \sqrt{\frac{T}{T-1} \left(\frac{1}{T} \sum_{i=1}^T R_i^2 - \bar{R}^2 \right)}$$

Avec :

C_t est le cours jour ;

C_{t-1} le cours de la veille, soit le 1^{er} cours antérieur à C_t sur les 15 derniers jours ;

D_t est le dividende versé entre C_t et C_{t-1} ;

R_t est appelé rendement ;

VH est la volatilité historique annualisée, sur une base d'un an, soit 250 séances boursières.

T : Nombre de performances calculées pendant la période.

R_t^* : Rendement augmenté du dividende.

\bar{R}^2 : Médiane des rendements.

⁵ Moyenne pondérée par les capitalisations boursières

	Cours Moyen Pondéré	Cours extrêmes (MAD)		Moyenne des titres échangés sur le MC par séance
		Plus Haut	PLUS BAS	
2003				
Avril	392,73	394,95	390	4 312,23
Mai	391,36	393	385	2 540,84
Juin	401,22	420	392,50	4 126,62
Juillet	398,25	400	395	1 585,64
Août	394,74	400	387	979,17
Septembre	413,45	440	387	5 887,36
Octobre	411,28	439,90	400	3 057,78
Novembre	399,89	402	390	2 227,94
Décembre	396,09	399	392	2 823,13
2004				
Janvier	389,69	398	384	1 773,86
Février	398,21	405	388	2 668,37
Mars	405,86	430	397	4 826
Avril	417,74	435	408	4 255,91

Source : FININFO & Bourse des Valeurs de Casablanca

VI. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE BMCE BANK

L'intention de BMCE Bank n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la Banque autre que l'enregistrement des plus ou moins values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres.

En faisant l'hypothèse que BMCE Bank acquière tous les titres au prix maximum de MAD 750 et les revende tous au prix minimum de MAD 375, la moins-value maximale serait de MAD 562,5 millions.

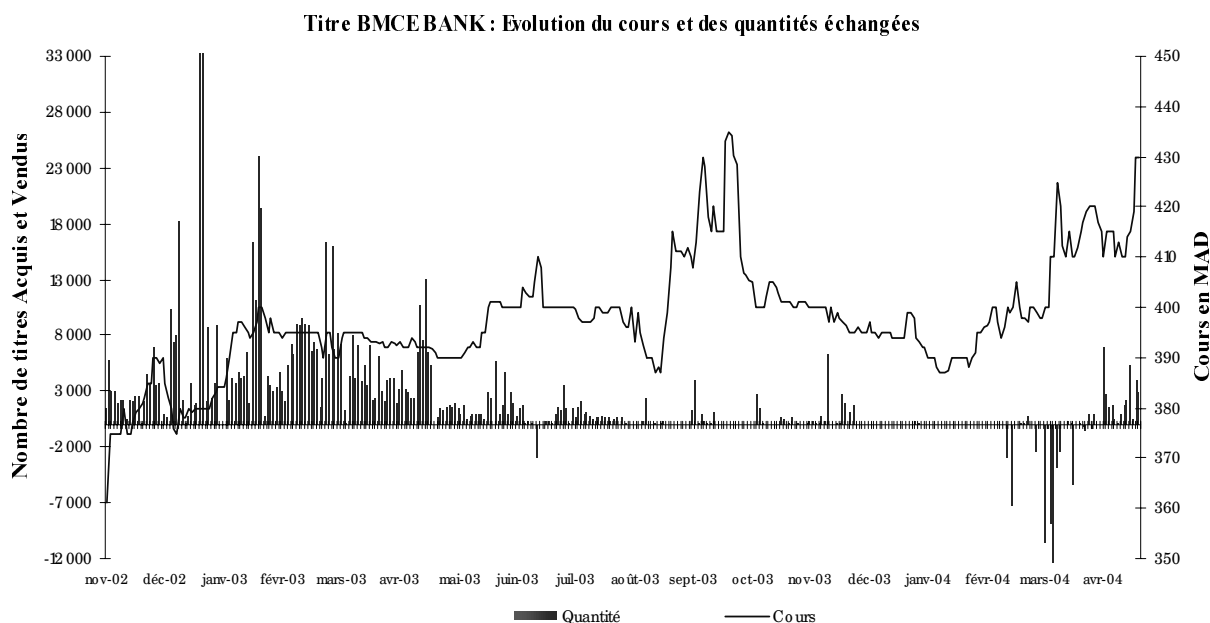
VII. PROGRAMME DE RACHAT PRECEDENT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 novembre 2002 avait fixé les modalités de cette acquisition comme suit :

Prix maximum d'achat	MAD 750
Prix minimum de vente	MAD 375
Nombre maximum d'actions à acquérir	9,45% du capital, soit 1 500 000 actions
Délai d'acquisition	18 mois

BMCE Bank souhaitait, à travers un programme de rachat, se positionner à l'achat sur un marché baissier.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 novembre 2002 a ainsi donné la possibilité aux dirigeants de BMCE Bank de régulariser le cours de l'action, en l'autorisant à racheter et à vendre ses propres actions dans une fourchette de prix fixée.



Dès fin 2002, dans une situation de marché difficile, BMCE Bank, afin de régulariser le cours de son action, s'est portée massivement acheteur sur le marché (cf. Graphe ci-dessus).

Dès le début du programme et pendant tout le premier semestre 2003, BMCE Bank n'effectuait que des achats sur le marché pour atteindre 1 443 952 actions achetées (y compris un bloc de 5% à MAD 400) à un cours moyen pondéré de MAD 395,88.

Vers mi-juin 2003, l'action BMCE Bank franchissait le seuil de MAD 400 à la hausse dans un contexte de marché haussier (performance du MASI de 17,9% du 01 janvier au 16 juin 2003), pour atteindre MAD 415 et revenir autour de MAD 400 pendant toute la période estivale.

La première vente dans le cadre du programme a été effectuée le 27 juin 2003 et a concerné 2 900 titres à un cours moyen pondéré de MAD 413,25.

La bonne résistance du cours et l'amorce d'une tendance haussière, ont fait ralentir les rachats de titres BMCE Bank, jusqu'à leur arrêt, de fin février à fin mars 2004, mois durant lesquels des ventes de près de 85 000 actions ont été opérées à un cours moyen pondéré de MAD 403,73.

Depuis le début du mois d'avril, BMCE Bank poursuit la régularisation de son cours en procédant à des achats comme à des ventes en fonction de la situation du marché.

Au 31 mars 2004, BMCE Bank détient directement et indirectement 9,40% du capital social.

Nombre d'actions détenues avant le premier programme	798 943
Nombre d'actions acquis durant le programme (à fin mars 2004)	707 717
Cours moyen d'achat (à fin mars 2004)	396,09
Nombre d'actions vendus durant le programme (à fin mars 2004)	95 412
Cours moyen de vente (à fin mars 2004)	403,73
Nombre d'actions détenues à fin mars 2004	1 411 248
% du capital détenu directement à fin mars 2004	8,89%
% du capital détenu indirectement à fin mars 2004	0,51%

Source : BMCE Capital Bourse

VIII. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL

1. Traitement comptable :

Les rachats de ses propres actions par la BMCE Bank sont comptabilisées à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

Les plus et moins values constatées lors de la cession sont enregistrées au compte de résultats.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes pourraient donner lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

2. Régime fiscal :

Le rachat par BMCE Bank de ses propres titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où les titres seraient ensuite cédés pour un prix différent du prix de rachat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes qui seraient soumis au régime des plus ou moins values.

Fiscalité des valeurs mobilières à revenu variable

Régime applicable aux actions cotées :

➤ **Cessions réalisées en cours d'exploitation :**

- Régime de droit commun :

Les profits nets, résultat de la cession en cours d'exploitation d'actions cotées à la bourse des valeurs de Casablanca, sont imposés dans les mêmes conditions que les titres non cotés.

- Régime dérogatoire, optionnel et libératoire :

Ce régime consiste à taxer après application d'un abattement de 50% les profits nets résultant de la cession en cours d'exploitation d'actions cotées à la Bourse qu'elles soient inscrites en titres de placement ou en titres de participation.

Pour bénéficier de ce régime, les personnes morales soumises à l'IS doivent produire, dans le mois qui suit celui du premier retrait ou de la première cession de l'exercice, une demande d'option.

L'option se fait pour un exercice entier, elle couvre l'ensemble des opérations de retrait ou de cession d'actions réalisées au cours d'un même exercice comptable.

Les personnes morales qui optent pour le régime dérogatoire sont tenues de :

- Verser spontanément le montant de l'impôt exigible au percepteur au cours du mois qui suit celui de la cession ;
- Produire une déclaration récapitulative de l'ensemble des opérations de cession des actions cotées dans le mois suivant la date de clôture de l'exercice concerné.

La base imposable est obtenue après application d'un abattement de 50% à l'excédent des plus values et profits sur les moins values et les pertes résultant du retrait ou de la cession d'actions cotées au cours d'un même mois. Le reliquat des moins values ou de pertes éventuelles résultant de cette compensation n'est pas reportable sur le mois suivant.

Ce régime dérogatoire s'applique pendant une période de 4 ans aux profits sur cessions réalisés à compter du 1er janvier 2002.

➤ **Dividendes**

Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes.

PARTIE III : PRESENTATION DE BMCE BANK

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

- **Dénomination sociale :** Banque Marocaine du Commerce Extérieur, BMCE Bank.
- **Siège social :** 140, avenue Hassan II, Casablanca.
- **Forme juridique :** Société Anonyme de droit privé marocain régie par la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes et le Dahir portant loi N° 1-93-147 du 6 juillet 1993 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle (loi bancaire).
- **Date de constitution :** 1^{er} septembre 1959.
- **Durée de vie :** 99 ans.
- **Objet social :** BMCE Bank a pour objet, dans le cadre du Dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993), relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle :
(Article 3 des statuts)
 - d'effectuer toutes opérations de banque, de change, de trésorerie, d'aval, d'acceptation, d'escompte, de réescompte, de découvert en compte courant et toute forme de crédit à court, moyen et long termes ; contracter tous emprunts, tous engagements en toutes monnaies ; acheter, vendre ou céder tous biens mobiliers ou immobiliers ; pratiquer toutes opérations de transit ou de commissions, de commerce de métaux précieux ;
 - d'effectuer tous placements, souscriptions, achats et ventes en bourse ou autrement, au comptant ou à terme de titres et d'effets de toutes natures ;
 - de prendre, de détenir et de gérer des participations dans toutes entreprises bancaires financières, immobilières, industrielles et commerciales pour elle-même ou pour le compte de tiers ;
 - et plus généralement, d'effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
- **Capital social :** MAD 1 587 513 900 composé de 15 875 139 actions d'une valeur nominale de MAD 100.
(au 31/03/2004)
- **Exercice social :** Du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tribunal de Commerce de Casablanca.

- **Numéro d’Inscription au Registre de Commerce :** 27 129
- **Téléphone :** 022 20 04 67-96
- **Télécopie :** 022 26 20 96
- **Site Web :** www.e-bmcebank.ma
- **E-mail :** nregragui@bmcebank.co.ma
- **Consultation des documents juridiques :** Les actionnaires peuvent obtenir communication des documents juridiques, autorisés par la loi, auprès du siège social de BMCE Bank.
- **Assemblées Générales :**
 - Mode de convocation : par avis inséré dans un journal d’annonces légales et au Bulletin Officiel trente jours francs avant la date de la réunion ;
 - Conditions d’admission : tout actionnaire a le droit d’assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres ;
 - Conditions d’exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

II. ACTIVITE ET ORGANISATION

BMCE Bank a été créée par les Pouvoirs Publics le 1^{er} septembre 1959. La mission essentielle confiée alors à cette banque, outre une activité bancaire dite classique, était de contribuer au développement du commerce extérieur au Maroc.

Avec un capital qui a augmenté de 6 millions de dirhams en 1961 à MAD 1 587 millions au 31/03/2004, les actifs de BMCE Bank se sont développés grâce, notamment, à une série d'absorptions de banques au cours des années soixante et soixante-dix (Banco Espagnol en Marruecos, Société de Banque du Maghreb...) qui a permis un accroissement rapide des opérations bancaires traditionnelles, et une extension du réseau domestique – 220 agences à ce jour.

Première banque marocaine à être privatisée, BMCE Bank a déployé, particulièrement depuis 1995, un ensemble d'actions visant le renforcement de sa dimension internationale, à travers un élargissement de son actionariat international, un développement de son implantation à l'étranger ainsi que la conclusion de partenariats de référence avec des institutions financières étrangères de renom.

BMCE Bank a augmenté ses fonds propres en 1996 par recours notamment au marché international des capitaux à travers l'émission de 60 millions de dollars d'actions GDRs (*Global Depositary Receipts*) cotées à la Bourse de Londres, une opération inédite au Maroc.

L'expérience internationale de la Banque est également renforcée par une présence en Europe : En France depuis 1973 à travers une succursale et un réseau d'agences et de bureaux de représentations, en Espagne à travers une filiale de droit espagnol instituée en 1993, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, en Italie et en Chine.

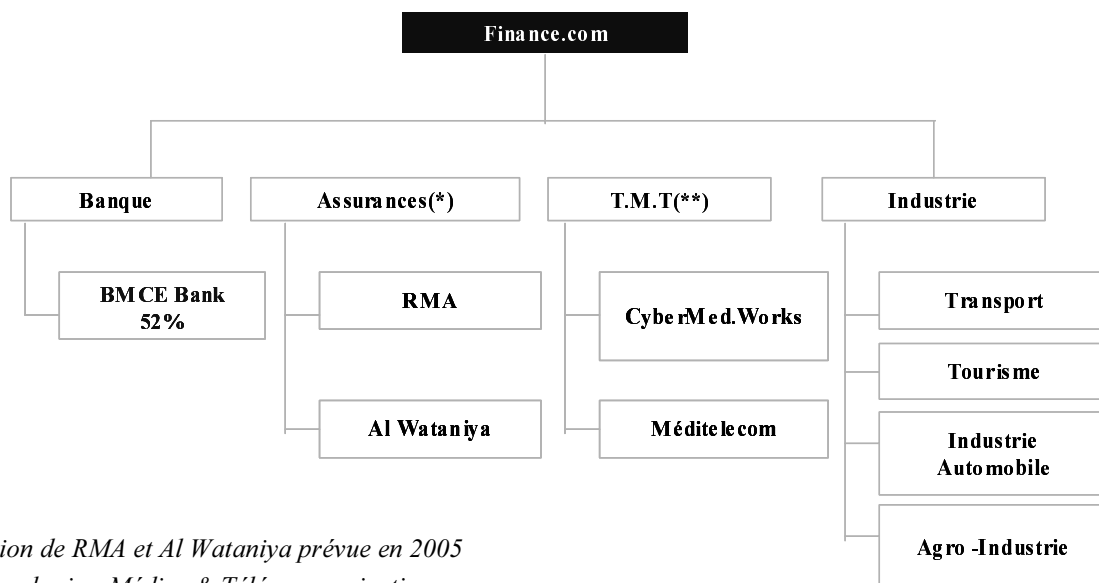
Dans le cadre de la stratégie de faire de BMCE Bank une banque des réseaux de distribution pour l'ensemble des produits du Groupe, la Banque a procédé, au cours du 1^{er} semestre 1999, à une prise de participation dans le domaine des assurances, aux côtés de la Royale Marocaine d'Assurances (RMA), de la Commerzbank et de l'Union Bancaire Privée, dans le capital des compagnies Al Wataniya et l'Alliance Africaine (respectivement 67% et 85%). Cette opération a abouti à l'émergence du premier Pôle de Bancassurance du pays, avec près du quart du marché à fin 2003 (*Source : FMSAR*).

Ces acquisitions par BMCE Bank et RMA furent en partie financées à travers un Emprunt de 160 millions d'Euros, souscrit par un syndicat de 25 banques internationales.

Une autre action conduite au cours de l'exercice 1999 a été l'acquisition par le Groupe BMCE de 20% du capital d'un opérateur télécoms privé au Maroc – Méditélécom – en partenariat avec Telefonica et Portugal Telecom ainsi que d'autres investisseurs institutionnels marocains. Cet investissement représente le premier jalon de l'engagement de la Banque dans les nouvelles technologies, qui devrait permettre une plus grande convergence des services bancaires et financiers de la Banque avec les Télécommunications et, grâce au développement des synergies intra-Groupe, favoriser l'utilisation d'une technologie d'avenir comme moyen de les diversifier et de les moderniser.

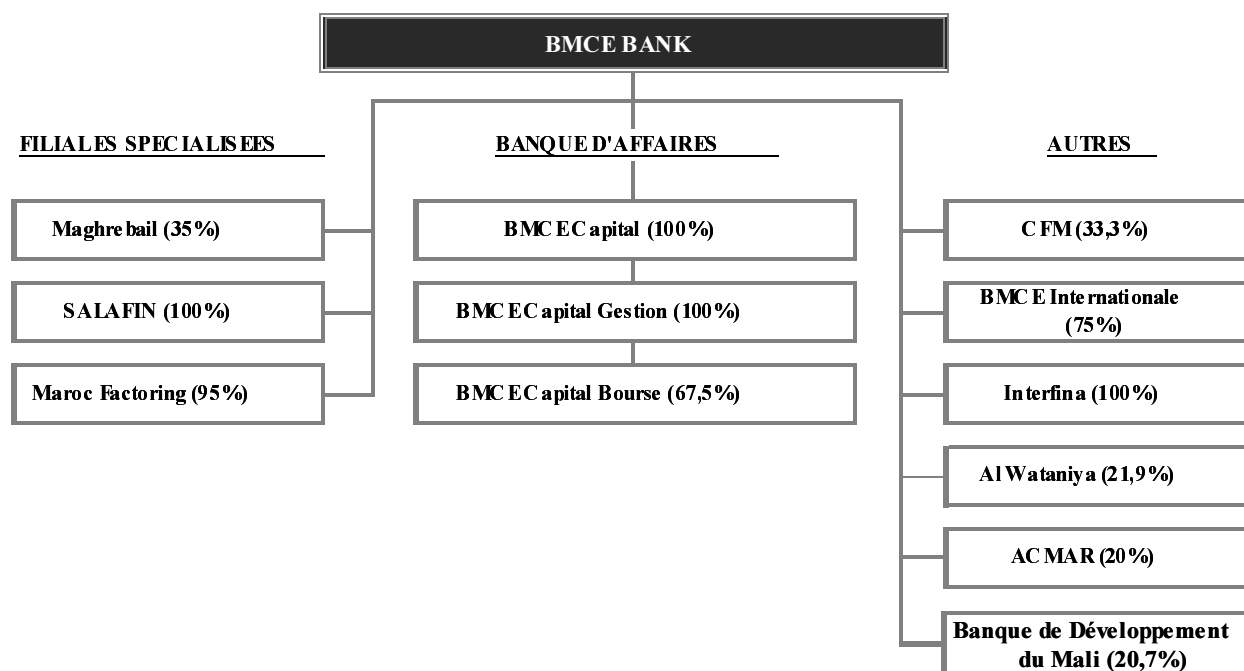
1. Appartenance au Groupe FINANCE.COM

BMCE Bank est détenue à hauteur de 52% par le Groupe FINANCE.COM directement et indirectement par les participations détenues par la RMA, Al Wataniya, BMCE Bank, Interfina, FINANCE.COM S.A. et SFCM.



FINANCE.COM est un groupe marocain privé avec des ambitions régionales et internationales, s'articulant autour de 4 métiers clairement identifiés : (i) services financiers, (ii) assurances et réassurances, (iii) télécommunications, médias & technologies et (iv) industrie.

2. Principales Filiales de BMCE Bank



Dénomination	Domaine d'activité	Cotation	Capital détenu (M MAD)	% de capital détenu	% des droits de vote	Nombre de titres	C.A. au 31/12/03 (M MAD)	Résultat net au 31/12/03 (M MAD)	Dividendes perçus (K MAD)
Maroc Factoring	Factoring	Non	16,2	95%	95%	142 500	24,8	6,6	3 000
Salafin (*)	Crédit à la consommation	Non	100,0	100%	100%	100 000	727,2	18,9	7 000
Maghrébaïl	Leasing	Oui	129,9	35%	35%	358 862	953,4	27,2	10 064
BMCE Internationale (1)	Banque	Non	154,4	75%	75%	225 000	32,2	6,5	-
BMCE Capital (*)	Banque d'affaires	Non	100,0	100%	100%	100 000	ND	ND	-
BMCE Capital Bourse	Intermédiation boursière	Non	6,75	67,5%	67,5%	67 500	10,8	4,2	-
BMCE Capital Gestion (*)	Gestion d'actifs	Non	6,4	100%	100%	50 000	45,3	12,1	11 000
Interfina	Holding	Non	252,9	100%	100%	2 100 000	ND	ND	-
Al Wataniya	Assurances	Non	958,5	21,85%	21,85%	2 415 905	1 570,8	235,0	26 575
Casablanca Finance Markets	Activités de marché	Non	38,4	33,33%	33,33%	382 876	45,35	6,9	3 063
Banque de Développement du Mali (2)	Banque	Non	68,6	20,73%	20,73%	77 926	13 514,3	2 813,6	2 874
ACMAR	Assurance crédit	Non	10,0	20%	20%	100 010	11 329,6	-5,5	-

(1) Résultats 2003 en millions d'Euro : CA = 22,81 MEur ; Résultat Net = 0,592 MEur

(2) Résultats BDM au 30/09/2003 en FCFA

* Chiffres provisoires

1. Organisation

Le Conseil d'Administration de BMCE Bank, réuni le 24 mars 2004, a procédé à la cooptation, en son sein, de quatre Directeurs Généraux de la Banque, en l'occurrence Messieurs Abdeljélil AYED, Mamoun BELGHITI, Brahim BENJELLOUN-TOUIMI et Mohamed BENNANI.

La décision du Conseil d'Administration s'inscrit dans une volonté de renforcer la gouvernance de la Banque et de confier à ces Administrateurs Directeurs Généraux, des pouvoirs renforcés.

La vision de BMCE Bank au cours des années 2000 est celle d'une banque des réseaux de distribution, des télécommunications, des réseaux d'alliances internationales, de compétences, de solidarité et de responsabilité.

Il s'agit de conforter la place de la Banque au sein d'un groupe privé national articulé autour de la finance et de la communication, en tant que banque universelle multi-clientèles et multi-métiers qui fédère, par elle-même ou à travers ses filiales au Maroc et à l'étranger, aussi bien les activités de banque commerciale, de banque d'investissement que les activités para-bancaires.

Un élément de bien-fondé de la réorganisation de la Banque est la consolidation de sa gouvernance à travers :

- Le Comité Exécutif, en tant qu'autorité supérieure présidée par M. Othman BENJELLOUN, garant de la cohérence de la stratégie de la Banque et statuant sur toute question d'ordre stratégique, d'organisation ou de ressources ;
- Le Comité de Direction Générale, présidé par M. Abdeljélil AYED, qui assure la gestion courante de la Banque et la mise en œuvre des orientations stratégiques et opérationnelles de BMCE Bank et des entités affiliées en cohérence avec les décisions du Comité Exécutif.

Au fondement de cette vision, se trouve le Client. Aussi, le nouvel organigramme de BMCE Bank se décline-t-il comme suit :

- La Banque de Distribution qui commercialise l'ensemble des produits et services développés au sein du Groupe, afin qu'elle soit une banque de proximité, du service des particuliers et des entreprises. La Banque de Distribution est placée sous la responsabilité de M. Mohamed BENNANI ;
- La *Wholesale Bank* ou Banque Corporate & d'Investissement qui s'adresse aux entreprises structurées d'une certaine taille et offre des activités de financement et d'investissement ;
- La Banque à l'International – BMCE Internationale – qui justifie d'une présence en Europe à travers la Succursale de Paris, la filiale de Madrid et l'ensemble des bureaux de représentation.

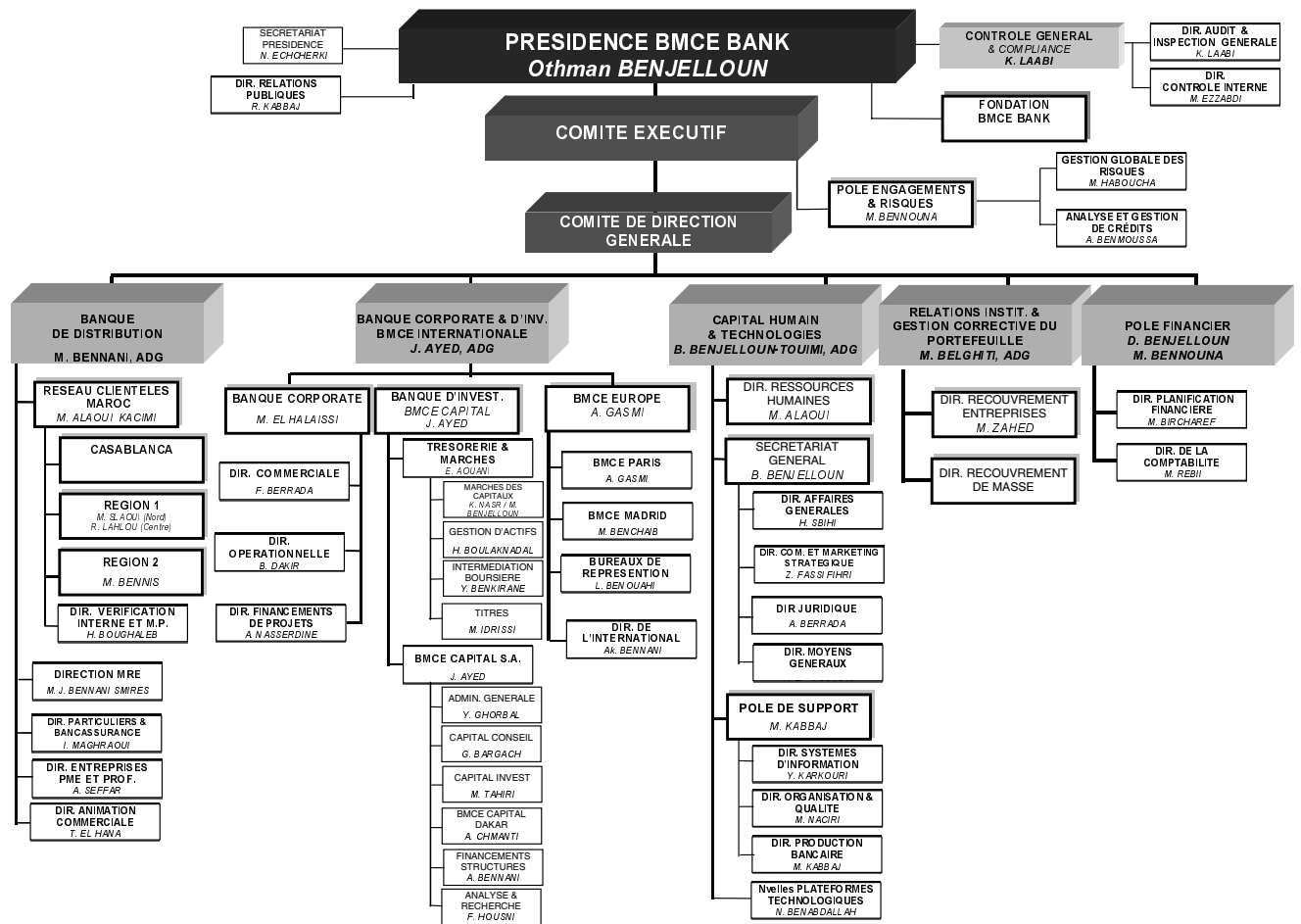
M. Abdeljélil AYED est en charge de la Banque Corporate & d'Investissement et de BMCE Internationale ;

- Le Pôle d'administration des ressources non financières de la Banque, dénommé Capital Humain & Technologies. Érigé autour de l'entité en charge des ressources humaines et de la gouvernance de la Banque, il fédère la communication, le marketing stratégique et le juridique, ainsi que les directions fonctionnelles de support, l'informatique, l'organisation, les moyens généraux et la production bancaire.

Le Pôle Capital Humain & Technologies relève de la responsabilité de M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI qui exerce la fonction de Secrétaire Général de la Banque et de Secrétaire de son Conseil d'Administration ;

- Le Pôle Relations Institutionnelles et Gestion Corrective du Portefeuille - *Remedial Management* – en charge de la récupération des créances en souffrance. Ce Pôle est placé sous la responsabilité de M. Mamoun BELGHITI dont les autres prérogatives sont celles de représentation de l’Institution et de son Président ;
- Le Pôle Financier qui s’assure du respect des procédures budgétaires, de l’élaboration et de la fiabilité des outils de pilotage. Rattaché au Comité Exécutif, il est placé sous la responsabilité de Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Adjoint ;
- Le Pôle Engagements et Risques qui veille à la mise en œuvre de la politique de gestion des engagements et des risques. Il est placé sous la responsabilité de Monsieur Mohamed BENNOUNA, Directeur Général Adjoint ;
- Le Contrôle Général, rattaché au Président et placé sous la responsabilité de M. Khalid LAABI ;
- Les Relations Publiques, assurées par M. Raouf KABBAJ ;
- La Fondation BMCE.

2. Organigramme du groupe



Source : BMCE Bank

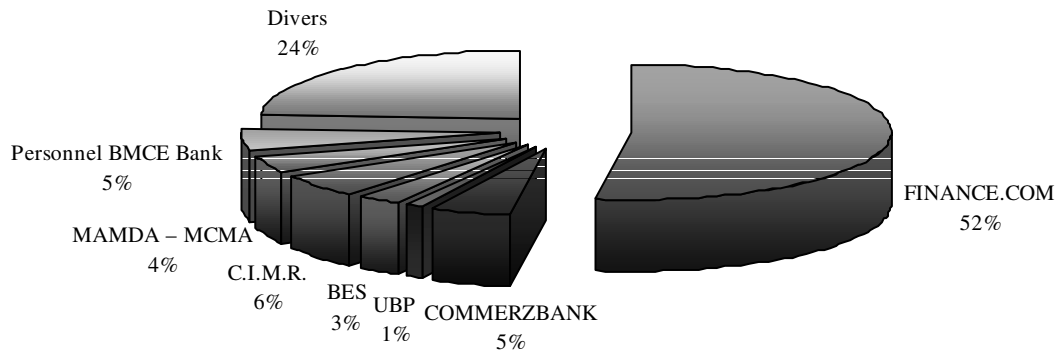
III. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 MARS 2004

Actionnaires	Nombre de titres détenus ⁶	% du capital détenu
1. Groupe FINANCE.COM	8 243 017	51,92%
▪ R.M.A.	3 209 488	20,22%
▪ AL WATANIYA	1 772 338	11,16%
▪ BMCE Bank	1 411 248	8,89%
▪ SFCM	169 200	1,07%
▪ INTERFINA	81 519	0,51%
▪ FINANCE.COM	1 599 224	10,07%
2. Étrangers & Institutionnels	2 996 796	18,88%
▪ COMMERZBANK	792 169	4,99%
▪ UNION BANCAIRE PRIVEE	184 211	1,16%
▪ BANCO ESPIRITO SANTO - BES	440 124	2,77%
▪ C.I.M.R.	884 209	5,57%
▪ MAMDA – MCMA	621 283	3,91%
▪ SCR	74 800	0,47%
3. Divers	4 635 326	29,20%
▪ Personnel BMCE Bank	851 249	5,36%
▪ Flottant	3 784 077	23,84%
TOTAL	15 875 139	100,0%

Source : BMCE Bank

⁶ Correspondant également au nombre de droits de vote détenus.

Répartition du capital au 31 mars 2004



Source : BMCE Bank

BMCE Bank détient directement 1 411 248 actions, soit 8,89% du capital et indirectement au travers d'Interfina (détenu à 100%), 81 519 actions soit 0,51% du capital.

La proportion du capital détenu (directement et indirectement) se monte ainsi à 9,40% au 31 mars 2004.

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'a été conclu entre les actionnaires de BMCE Bank.

1. Évolution de la structure de l'actionariat

Dans le cadre de sa stratégie à l'international, COMMERZBANK a informé l'opinion publique en 2001 qu'elle se désengageait de certaines de ses participations, et a indiqué à BMCE Bank qu'elle procéderait à la cession graduelle de sa participation à horizon 2004.

IV. ÉVÈNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

1. Évènements récents

Dans le cadre d'une politique de motivation et d'intéressement de son personnel, BMCE Bank a initié, en 2003, à travers sa filiale Interfina, une Offre Publique de Vente "OPV" réservée au personnel titulaire de la Banque et de ses filiales majoritaires, portant sur 4,72% du capital, soit 750 000 titres BMCE. Une note d'Information, visée par le CDVM sous le n° de référence OF – 02/03, avait à cet égard été mise à la disposition du personnel de la Banque et de ses filiales majoritaires.

L'exercice 2003, a également été une année de mise en œuvre de projets structurants avec la conduite d'un projet d'entreprise d'envergure CAP CLIENT et la modernisation des outils de gestion et de suivi.

Ainsi, la stratégie, mise en œuvre à travers le projet CAP CLIENT, consiste à placer le client au centre des préoccupations, à conquérir le marché des Particuliers et des Professionnels ainsi qu'à consolider le leadership sur le marché des Grandes Entreprises.

Les orientations stratégiques s'articulent autour de :

- la dynamisation de la Banque des Particuliers en termes de conquête et de fidélisation de la clientèle ;
- la simplification et l'optimisation des process ;
- le renforcement de la dimension marketing par l'identification des attentes de la clientèle et l'analyse de son comportement ;
- la dynamisation des pratiques commerciales ;
- l'organisation de l'agence autour du client ;
- la constitution d'une force commerciale nécessaire afin de mieux satisfaire la clientèle.

Dans ce cadre, l'année 2003 s'est caractérisée par la mise en œuvre des filières du Projet d'entreprise CAP CLIENT relatives à (i) la spécialisation du réseau par segment de clientèle, l'optimisation de l'organisation commerciale et de l'arrière guichet, (ii) la refonte des pratiques et techniques de vente, (iii) la valorisation des métiers du réseau, (iv) l'industrialisation des processus de crédits et (v) la surveillance des comptes ainsi que le recouvrement amiable et contentieux.

Concomitamment à la mise en œuvre du Projet CAP CLIENT, BMCE Bank a procédé à la mise en place de nouveaux outils de gestion et de suivi des risques : process d'engagements, outils de Rating de la clientèle, outils d'appréciation de rentabilité et de gestion bilantielle, création d'un Comité de gestion des risques, etc.

Par ailleurs, BMCE Bank a procédé au lancement d'un emprunt subordonné de 500 millions de dirhams. La Note d'Information relative à cette opération a été visée par le CDVM le 23 décembre 2003 sous le n° de référence OF-13/03.

Dix-neuf investisseurs institutionnels de premier plan y ont souscrit - compagnies d'assurance et organismes de retraite et de prévoyance, établissements de crédit, OPCVM.

L'emprunt, pour lequel BMCE Capital a été l'organisme arrangeur et placeur, a été émis à un taux révisable annuellement de 4,50% la première année, représentant une prime de risque de 72 points de base au-dessus du taux des Bons du Trésor (BTN) à 52 semaines constaté le 16 décembre 2003.

L'objectif d'une telle opération a été de conforter la structure financière de BMCE Bank, par le renforcement de ses fonds propres complémentaires. Une partie des fonds propres avait été, en effet, sollicitée pour contribuer à consolider un groupe financier multi-métiers.

L'action de renforcement des fonds propres de BMCE Bank est complétée par d'autres mesures, dont celles liées au portefeuille de participations à travers des cessions.

2. Analyse des résultats 2003

BMCE Bank affiche au terme de l'exercice 2003 des résultats positifs, améliorant notamment ses parts de marché en termes de dépôts et de crédits clientèle. Ces gains en pourcentage s'élèvent respectivement à 1 point et 0,3 point pour atteindre 16,1% et 17% du marché global.

En M MAD	2001	2002	2003
Crédits clientèles nets	22 867,1	22 866,6	24 461,8
Dépôts clientèles	38 119,1	40 914,3	47 305,1
Total bilan	48 540,6	53 446,6	57 848,4
PEB	3 835,4	3 656,5	3 965,4
CEB	1 812,8	1 431,9	1 736,6
PNB	2 022,6	2 224,6	2 228,9
Charges générales d'exploitation	1 253,5	1 291,0	1 242,0
RBE	815,0	914,6	1 048,5
Dotations nettes aux provisions	317,3	556,9	479,8
Résultat Net	357,5	282,3	407,8
Fonds propres (début de période)	4 801,6	4 957,5	4 988,9
ROE	7,4%	5,7%	8,2%
Capitalisation boursière	6 969,2	6 032,6	6 334,2

Source : BMCE Bank – Activité Agrégée

Ainsi au 31 décembre 2003, les ressources clientèles agrégées de BMCE Bank ont progressé de +15,6% par rapport à fin décembre 2002 pour se fixer à MAD 47 305 millions. Parallèlement, les crédits à la clientèle - nets de provisions - distribués par BMCE Bank se sont élevés à 24 462 millions de dirhams au 31 décembre 2003 contre 22 867 millions de dirhams, en hausse de +7,0 par rapport à l'exercice précédent.

Le PNB a, quant à lui, marqué une évolution de 0,2% s'établissant à MAD 2 229 millions. Cette progression est le résultat de la stratégie de développement du marché des particuliers et de consolidation du positionnement sur le marché Entreprises.

Le résultat brut d'exploitation s'est apprécié de 15% pour se situer à MAD 1 048 millions. Ce niveau est redevable :

- D'une part, aux efforts de la banque de maîtriser ses coûts de fonctionnement, ce qui s'est traduit par une baisse des charges générales d'exploitation et par conséquent une amélioration du coefficient d'exploitation de 231 points de base à 55% ;
- D'autre part, aux résultats positifs de la banque corporate et d'investissement et de la Banque de Distribution, consécutifs à la stratégie d'accélération de la croissance du segment des particuliers, du renforcement de la part de marché MRE et d'offres différenciées et à forte valeur ajoutée au profit de la clientèle corporate.

Le résultat net agrégé a gagné 44% à MAD 407,8 millions, tirant profit de la baisse des dotations nettes de reprises aux provisions de 14% à MAD 480 millions, suite au renforcement des efforts de recouvrement déployés (reprises de provisions de MAD 170,7 millions).

3. Stratégie de Développement de BMCE Bank

Face au durcissement attendu de la concurrence au niveau de son secteur – suite notamment à la naissance du groupe BCM-Wafabank, BMCE Bank articulera son développement autour de plusieurs axes stratégiques :

- Le parachèvement du programme de restructuration de la Banque, structuré autour de *task forces*, qui vise prioritairement l'assainissement bilantiel et la maîtrise des frais généraux. Notamment, à un renforcement des efforts de provisionnement et de recouvrement, sera associé un programme de redéploiement des effectifs ;
- Le renforcement des activités de Banque de Distribution à travers le lancement du projet CAP CLIENT, qui privilégie une politique commerciale agressive orientée vers les particuliers et professionnels nationaux, les MRE, un positionnement plus marqué sur le créneau des PME-PMI, une spécialisation des agences et une extension du réseau de distribution ;
- Le développement des activités à forte valeur ajoutée, génératrices de commissions (marché des capitaux notamment), lesquelles activités contribuent à près d'un tiers à la formation du PNB de la Banque, diluant son exposition au risque de taux ;
- La promotion du *Cross Selling* et le renforcement des synergies potentielles entre les différentes entités du Groupe BMCE : assurance, crédit à la consommation, leasing, affacturage...

.....

PARTIE IV : DONNEES COMPTABLES

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISEES PAR BMCE BANK

1.1 PRESENTATION

BMCE BANK est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc en 1959 ; les états de synthèse comprennent :

- Les Comptes du Siège central ;
- Les Comptes des agences établies au Maroc ;
- Les Comptes des succursales et agences établies à l'étranger (Paris, et Tanger Zone Franche).

Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

1.2 PRINCIPES GENERAUX

Les états de synthèses sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de la BMCE BANK est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

1.3.1 PRESENTATION GENERALE DES CREANCES

➤ Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique du concours :

- créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- crédit de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

➤ Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

➤ Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).

➤ Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.

➤ Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3.2 CREANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTELE

➤ Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après réduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - 20% pour les créances pré-douteuses ;
 - 50% pour les créances douteuses ;
 - 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

➤ Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

➤ Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

➤ Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance, avec un remboursement partiel ou total).

1.4 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.5 PORTEFEUILLES DE TITRES

1.5.1 PRESENTATION GENERALE

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.5.2 TITRES DE TRANSACTION

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance (détention inférieure ou égale à 6 mois).

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

1.5.3 TITRES DE PLACEMENT

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titre.

Les titres de créances sont comptabilisés, coupon couru exclu.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

1.5.4 TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres d'investissement sont des titres de créances qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

1.5.5 TITRES DE PARTICIPATION

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Établissements de Crédit en :

- Titres de participation ;
- Participations dans les entreprises liées ;
- Titres de l'activité du portefeuille ;
- Et, autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultat et cours de bourse. Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.5.6 PENSIONS LIVREES

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.6 LES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVICES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.7 LA CONVERSION DES ETATS FINANCIERS LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du « taux de clôture ».

> Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (Agence de Paris) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture – cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste « écart de conversion ».

> Conversion des éléments du compte de résultat

À l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

1.8 LES PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

Une provision pour risques généraux de l'ordre de 150 millions de dirhams, dotée par prélèvement sur le résultat après impôts au titre de l'exercice 1999, qui avait le caractère de réserve, est désormais considérée comme couvrant différents risques identifiés. De ce fait, cette provision ne revêt plus le caractère de fonds propres.

1.9 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeuble d'exploitation	Construits avant 1986 : 20 ans Construits après 1986 : 40 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissable

1.10 CHARGES À REPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.11 PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

1.12 PRISE EN COMPTE DES INTERETS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

> Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base *prorata temporis* et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres....).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

➤ **Commissions**

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.13 CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

- **Bilans 2002 et 2003 – Activité Agrégée**
- **Hors bilan 2002 et 2003 – Activité Agrégée**
- **Compte de produits et charges 2002 et 2003 – Activité Agrégée**
- **État des soldes de gestion 2002 et 2003 – Activité Agrégée**
- **Tableaux des Flux de Trésorerie 2002 et 2003 – Activité Agrégée.**
- **État des informations complémentaires (Agrégée) relatives au dernier exercice, sauf mention spécifique :**
 - Tableau des créances sur la clientèle des deux derniers exercices ;
 - Tableau des titres de participation et emplois assimilés des deux derniers exercices ;
 - Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations ;
 - Tableau des provisions des deux derniers exercices ;
 - Tableau de valeurs et sûretés reçues et données en garantie ;
 - Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire des deux derniers exercices
 - Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours des deux derniers exercices ;
 - Tableau des datations et événements postérieurs au dernier exercice clos.

BILANS AGREGES 2002-2003

ACTIF (K MAD)	2 002	2 003
Libellé		
1. Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des chèques postaux	3 545 617	5 607 500
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	8 767 627	9 707 284
A vue	1 052 439	2 300 268
A terme	7 715 188	7 407 016
3. Créances sur la clientèle	22 866 649	24 461 765
Crédits de trésorerie et à la consommation	13 870 889	13 970 628
Crédits à l'équipement	5 164 968	5 136 121
Crédits immobiliers	1 010 707	1 852 470
Autres crédits	2 820 085	3 502 546
4. Créances acquises par affacturage	0	0
5. Titres de transaction et de placement	12 177 293	11 420 080
Bons du trésor et valeurs assimilées	6 553 502	8 246 167
Autres titres de créance	2 483 780	2 333 515
Titres de propriété	3 140 011	840 398
6. Autres actifs	557 250	1 119 005
7. Titres d'investissement	555 940	638 459
Bons du trésor et valeurs assimilées	0	0
Autres titres de créance	555 940	638 459
8. Titres de participation et emplois assimilés	3 964 995	3 858 501
9. Créances subordonnées	0	0
10. Immobilisation données en crédit-bail et en location	0	0
11. Immobilisations incorporelles	60 567	64 537
12. Immobilisations corporelles	950 627	971 232
TOTAL ACTIF	53 446 565	57 848 363

PASSIF (K MAD)	2 002	2 003
Libellé		
1. Banque Centrale, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 548 001	3 796 508
A vue	871 717	509 916
A terme	5 676 284	3 286 592
3. Dépôts de la clientèle	40 914 297	47 305 065
Comptes à vue créditeurs	19 335 195	23 191 558
Comptes d'épargne	6 904 628	7 636 825
Dépôts à terme	10 623 276	11 865 898
Autres comptes créditeurs	4 051 198	4 610 784
4. Titres de créance émis	0	0
Titres de créance négociables	0	0
Emprunts obligataires	0	0
Autres titres de créance émis	0	0
5. Autres passifs	588 557	639 155
6. Provisions pour risques et charges	168 730	195 416
7. Provisions réglementées	0	0
8. Subv, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
9. Dettes subordonnées	0	500 000
10. Ecarts de réévaluation	0	0
11. Réserves et primes liées au capital	3 301 138	3 401 510
12. Capital	1 587 514	1 587 514
13. Actionnaires, capital non versé (-)	0	0
14. Report à nouveau (+/-)	34	91
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	55 953	15 304
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	282 341	407 800
TOTAL PASSIF	53 446 565	57 848 363

HORS BILAN (K MAD)	2 002	2 003
Libellé		
Engagements donnés	10 970 480	10 832 160
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 485 847	997 032
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 604 830	3 755 870
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	1 783 785	1 676 793
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 096 018	4 402 465
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	0	0
Engagements reçus	587 931	665 596
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	546 429	630 095
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	41 502	35 501
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	0	0

CPC AGREGES 2002-2003

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (K MAD)	2 002	2 003
Libellé		
I. Produits d'exploitation bancaire	3 656 479	3 965 430
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	210 180	222 014
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 653 077	1 651 741
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	541 949	522 689
4. Produits sur titres de propriété	102 184	96 372
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	
6. Commissions sur prestations de service	350 656	328 633
7. Autres produits bancaires	798 433	1 143 981
II. Charges d'exploitation bancaire	1 431 907	1 736 554
8. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	135 677	133 063
9. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	784 494	686 521
10. Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	1 830	
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	
12. Autres charges bancaires	509 906	916 970
III. Produit Net Bancaire	2 224 572	2 228 876
13. Produits d'exploitation non bancaire	28 261	76 634
14. Charges d'exploitation non bancaire	6 038	24 835
IV. Charges générales d'exploitation	1 290 990	1 241 963
15. Charges de personnel	789 887	676 124
16. Impôts et taxes	25 903	21 490
17. Charges externes	345 205	415 493
18. Autres charges générales d'exploitation	11 044	6 715
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	118 951	122 141
V. Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	980 098	973 258
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	583 783	629 740
21. Pertes sur créances irrécouvrables	349 030	284 395
22. Autres dotations aux provisions	47 285	59 123
VI. Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	416 542	496 891
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	361 667	400 559
24. Récupération sur créances amorties	14 237	33 780
25. Autres reprises de provisions	40 638	62 552
VII. Résultat courant	392 249	562 345
26. Produits non courants	0	
27. Charges non courantes	0	
VIII. Résultat avant impôt	392 249	562 345
28. Impôt sur les résultats	109 908	154 545
Résultat Net	282 341	407 800

ESG AGREGES 2002-2003

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS		
	2 002	2 003
Libellé		
(+) Intérêts et produits assimilés	2 405 215	2 498 343
(-) Intérêts et acharges assimilées	922 001	921 138
Marge d'intérêt	1 483 214	1 577 205
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	0	0
(+) Commissions perçues	424 895	403 233
(-) Commissions servies	33 137	48 124
Marge sur commissions	391 758	355 109
(+/-) Résultats des opérations sur titres de transaction	57 852	42
(+/-) Résultats des opérations sur titres de placement	131 886	202 803
(+/-) Résultats des opérations de change	129 901	80 387
(+/-) Résultats des opérations sur produits dérivés	-10 246	-15 620
Résultats des opérations de marché	309 393	267 612
(+) Divers autres produits bancaires	102 341	96 875
(-) Diverses autres charges bancaires	62 134	67 925
Produit Net Bancaire	2 224 572	2 228 876
(+/-) Résultats des opérations sur immobilisations financières	-42 347	40 721
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	28 261	28 563
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	4 930	7 732
(-) Charges générales d'exploitation	1 290 990	1 241 963
Résultat brut d'exploitation	914 566	1 048 465
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	556 908	479 795
(+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-34 591	6 325
Résultat courant	392 249	562 345
Résultat non courant	0	0
(-) Impôt sur les sociétés	109 908	154 545
Résultat net de l'exercice	282 341	407 800
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (K MAD)		
Libellé		
Résultat net de l'exercice	282 341	407 800
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	118 951	121 917
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	43 381	23 374
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0
(+) Dotations aux provisions réglementées	0	0
(+) Dotations non courantes	0	0
(-) Reprises de provisions	4 611	33 132
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 607	4 172
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 449	2 060
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	48 070
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	1 108	17 103
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0
(+/-) Capacité d'autofinancement	441 012	486 880
(-) Bénéfices distribués	238 127	220 667
Autofinancement	202 885	266 213